

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2026

Délibération n°
20260915-02

L'an deux mille vingt-six et le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 16
Votants 17

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme BOCHATON Isabelle, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, M. THIERY Benoit, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
8 septembre 2026

Absents : Mme LAINÉ Delphine (excusée), M. BOCHATON Sébastien (pouvoir à M. BECHET Hervé), Mme GRIVEL Allma (excusée)

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES AUX PARTICULIERS – ANNEE 2027

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
16 SEP. 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
17 SEP. 2026

Le Maire
Georges BLANC

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer le tarif des locations des salles communales aux particuliers pour l'année 2027.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs suivants :

	Habitants de Larringes	Extérieurs à la commune	Commerciaux Vente au déballage
Salle Polyvalente (avec utilisation de la cuisine & vaisselle)	460 €	870 €	-
Salle Polyvalente (sans utilisation de la cuisine ni vaisselle)	300 €	570 €	870 €
Salle des Vins d'Honneur	200 €	300 €	620 €

Pour rappel, le montant demandé pour la caution est égal à celui de la location.

Si elle est disponible, la salle polyvalente pourra être utilisée pour l'organisation d'obsèques civiles de personnes habitant à Larringes. Un montant de location de 50 € sera facturé à la société de Pompes Funèbres.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Larringes, le 15 septembre 2026

Le Maire
Georges BLANC

Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS